

Sauvegarder et valoriser notre héritage

LE DÉPARTEMENT INVESTIT POUR PRÉSERVER LES RICHESSES DE SON PATRIMOINE



Monuments historiques, édifices présentant un intérêt artistique ou ethnologique, parcs et jardins, sites naturels... Le Conseil départemental intervient sur de multiples lieux d'histoire dans les Alpes de Haute-Provence.



@SDA04

Des aides directes

Les opérations de restauration des monuments et sites inscrits ou classés se font en collaboration avec les services de l'État. Pour le patrimoine non protégé, le Département agit en son nom propre.

De nombreux bâtiments emblématiques bénéficient des aides du Département. C'est le cas notamment des remparts d'Entrevaux, de la citadelle de Mane, du donjon-clocher de Thoard, du fort de Saint-Vincent, des châteaux d'Allemagne en Provence, du Chaffaut ou de Sauvan.

Les communes sont également aidées pour la mise en valeur des centres-villes (places, fontaines, lavoirs, chapelles...). Le patrimoine industriel et technique n'est pas oublié : mine de Saint-Maime, distillerie de Barrême, moulin Delestic à Reillanne...

Le Département travaille depuis 2008 avec la Fondation du Patrimoine. Objectif de la convention : développer les aides aux particuliers propriétaires de bâtiments d'intérêt patrimonial, en vue de leur restauration dans les règles de l'art (une opération souvent coûteuse). En contrepartie le Conseil départemental insiste sur l'ouverture des lieux labellisés et restaurés au public local et aux touristes. Lors des manifestations nationales ou régionales, les Journées du Patrimoine en particulier, les propriétaires ont une obligation d'ouverture au public.



Mettre en valeur les patrimoines, c'est mettre en valeur un cadre de vie pour les habitants et offrir plus d'attraits aux visiteurs qui viennent séjourner dans les vallées et les villages.



Restaurer n'est pas une fin en soi, mais un acte de développement durable du territoire.

L'archéologie

Les Alpes de Haute-Provence comptent de nombreux sites riches en vestiges préhistoriques, antiques ou médiévaux. Via son service d'archéologie, le Département participe à des opérations d'archéologie préventive, en préalable à toute opération immobilière significative sur ces sites. Il réalise aussi des études et fouilles programmées pour documenter le patrimoine dont l'étude n'a pas toujours été approfondie. Mieux connaître donne la possibilité de mieux valoriser.



Les métiers du patrimoine portent aussi des enjeux économiques : formation, transmission des savoir-faire, insertion sociale. Le Conseil départemental y est attentif, pour préserver un artisanat de qualité et favoriser la création d'emplois qualifiés. Il soutient par exemple les principaux promoteurs de chantiers de jeunes, en particulier les opérations contribuant à pérenniser des techniques traditionnelles : maçonneries en pierre sèche, calades, mortiers et enduits à la chaux.



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)